

Département de l'Isère
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE
Mairie – 38380 Saint Pierre de Chartreuse
Téléphone : 04 76 88 60 18
Télécopie : 04 76 88 75 10
Email : accueil@saintpierredechartreuse.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL**

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le cinq octobre à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Stéphane GUSMEROLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers représentés : 3 - Nombre de conseillers absents : 4

Date de convocation : 30 septembre 2020

PRESENTS : Mmes Cécile LASIO, Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Sylvie BRUN, Jeanne GERONDEAU, Fabienne SAUGE-MOLLARET, MM Stéphane GUSMEROLI, Rudi LECAT, Guy BECLE BERLAND, Eric DAVIAUD, Bruno MONTAGNAT.

ABSENTS : Claire GARCIN MARROU, Olivier JEANTET, Alain BIACHE, Benoit KOCH

POUVOIRS : Claire GARCIN MARROU à Fabienne SAUGE ; Olivier JEANTET à Stéphane GUSMEROLI ; Benoit KOCH à Sylvie BRUN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno MONTAGNAT

Début du Conseil à 20h30

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 7 Septembre 2020.

Pour : 13

Abstentions : 1 (Fabienne BARRIS)

Contre : 0

2- DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL

Réajustement de crédits budgétaires.

Tableau détaillé

Désignation	Budget avant DMG	Diminution	Augmentation	Budget après DMG
Total des chapitres de dépenses d'investissements mouvementés par la DM	49 580,00 €	-49 580,00 €	231 308,00 €	231 308,00 €
020 Dépenses imprévues invest	49 580,00 €	49 580,00 €	0,00 €	0,00 €
20 Immobilisations incorporelles	64 011,80€	0,00 €	98 760,00 €	162 771,80 €
21 Immobilisations corporelles	730 483,43 €	0,00 €	198 479, 34 €	590 580,34 €
23 Immobilisations en cours	42 000,95 €	0,00 €	15 500,00 €	57 500,95 €
Total des chapitres de recettes d'investissements mouvementés	392 101, 00 €	0,00 €	198 479,34 €	590 580,34 €
021 Virement de la section de fonct.	392 101, 00 €	0,00 €	987 479,34 €	490 580,34 €
13 Subvention d'investissement	307 002,00 €	0,00 €	100 000, 00 €	407 195,14 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	607 002,00 €	-100 979,34 €	100 979,34 €	607 002, 00 €
011 Charges à caractère général	607 002,00 €	-30 000,00 €	2 500,00 €	579 502,00 €
022 Dépenses imprévues Fonct.	131 900,00 €	-68 479,34 €	0,00 €	63 420,66 €
023 Virement à la sect° d'investis.	392 101,00 €	0,00 €	98 479,34 €	490 580,34 €
65 Autres charges gestion courante	200 710,00 €	-2 500,00 €	0,00 €	198 210,00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budgété après DM
Total général des dépenses d'investissements (1)	1 054 674, 38 €	-49 580,00 €	281 308,00 €	1 286 402,58 €
Total général des recettes d'investissements (1)	1 087 923,24 €	0,00 €	198 979,34 €	1 286 402,58 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	2 214 533,00 €	- 100 979,34 €	100 979,34 €	2 214 533,00 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	2 214 533,00 €	0,00 €	0,00 €	2 214 533,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Valide la décision modificative n° 2 du budget principal, telle que présentée ci-dessus.

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

3- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La liste des membres n'étant pas finalisée, cette délibération est reportée à une date ultérieure.

4- CONTRAT D'APPRENTISSAGE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, en date du 22 septembre 2020.

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité technique paritaire, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide le recours au contrat d'apprentissage,
- décide de conclure, pour l'année scolaire 2020 /2021, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Administratif	1	Licence Professionnelle Métiers des Administrations et Collectivités Territoriales	1 an

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

5- DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le Ministère de la Défense a décidé, par une circulaire du 26 octobre 2001, la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune. Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens. Le « correspondant défense » a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Il appartient au Conseil municipal de désigner ce délégué.

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

Considérant la nécessité pour la commune de Saint Pierre de Chartreuse de désigner un conseiller municipal en charge des questions de défense.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne M. Stéphane GUSMEROLI en tant que correspondant défense de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

6- REMBOURSEMENT AU MAIRE DE L'ABONNEMENT ZOOM

Pendant la durée du confinement, de mars à mai 2020, le Conseil municipal n'avait pas la possibilité de tenir des réunions en présentiel. Afin de poursuivre le travail et les échanges entre élus, le Maire a fait appel à la société Zoom Vidéo Communications, pour mettre en place des réunions en visioconférence.

Cet abonnement, d'un montant de 16,79 € par mois, a été réglé par le Maire, la commune ne pouvant pas faire de paiement en ligne.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder au remboursement à M. le Maire de cet abonnement pour les mois de mars, avril et mai 2020, soit la somme de 50,37 €, sur présentation des factures correspondantes.

Après en avoir délibéré et en l'absence du Maire, le Conseil municipal :

- Décide de rembourser la somme de 50,37 € TTC à M. le Maire pour l'abonnement à Zoom Vidéo Communications.

Pour : 13

Abstentions : 0

Contre : 0

7- PROTOCOLE D'ACCORD MAISON DE SANTE

Pour le projet de Maison de santé pluri professionnelle en RDC du bâtiment de l'Ancienne Mairie, une fois le projet plus avancé dans sa mise en œuvre, une promesse de bail en état futur d'achèvement sera régularisée entre la Commune et les professionnels de santé, qui se seront constitués en « SISA » (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires). Dans l'attente, les professionnels de santé ont le projet de se regrouper en Association.

La Maîtrise d'œuvre de ce projet ayant été lancée ce mois de septembre 2020, la Commune et les Professionnels de santé souhaitent arrêter les grands principes de cette opération dans le cadre du présent protocole d'accord joint à cette délibération.

Ce protocole d'accord a pour objet d'arrêter les éléments suivants :

- les engagements réciproques des parties
- le programme de l'opération
- les conditions suspensives du projet
- le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération
- les modalités du futur bail commercial en l'état futur d'achèvement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide le projet de protocole d'accord avec les professionnels de santé tel que joint en annexe
- Autorise le Maire à contracter un emprunt pour un montant de 400 000 €, pour la réalisation de l'opération de Maison de santé pluriprofessionnel, en application du plan de financement tel que décrit dans le protocole d'accord
- Autorise le Maire à signer le protocole d'accord et à mener les discussions avec les parties prenantes pour l'élaboration du futur bail commercial en l'état futur d'achèvement

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

8- PROJET DE RENOVATION ET AMENAGEMENTS DE LA SALLE DES FETES EN UNE SALLES DE SPECTACLE POLYVALENTE, AU DU BATIMENT PATRIMONIAL DE L'ANCIENNE MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

En lien étroit avec ses partenaires du Territoire de Chartreuse, la Commune de Saint Pierre de Chartreuse porte actuellement un projet global de reconquête et développement, en tant que « village-station » du Cœur de Chartreuse. Dans ce cadre, il est prévu la requalification des pôles principaux de la Commune et, plus particulièrement la rénovation des bâtiments publics : Bâtiment de l'Ancienne Mairie dans le Bourg, Salles Saint Michel et salle hors-sac/gîte à Saint Hugues de Chartreuse, La Diat, ...

Le projet de transformation du bâtiment de l'Ancienne Mairie vise à impulser une politique culturelle ambitieuse locale qui s'articule autour d'enjeux forts comme le lien social, la transition écologique, le tourisme 4 saisons. Ce lieu, pensé comme un laboratoire de pratiques culturelles en plein cœur du village de Saint Pierre de Chartreuse, permettra d'initier des projets, de fédérer, de coordonner les actions. Sa réhabilitation, progressive et dans le respect de la valeur patrimoniale et architecturale du bâti, prévoit d'y intégrer un espace de spectacles et de pratiques, une médiathèque, des espaces pour réunir différents secteurs d'activité dans un concept revisité de « maison des associations », des bureaux partagés, des logements pour accueillir des projets de résidence, ainsi qu'un espace médical. Il sera le point d'ancrage de notre projet culturel : un lieu dynamique, véritable camp de base pour irriguer le territoire du parc de la Chartreuse.

Le présent dossier porte sur l'aménagement d'une salle de spectacle polyvalente, au sein du bâtiment de l'Ancienne Mairie, au profit de notre territoire rural de montagne, dans le cadre de l'opération de rénovation du bâtiment patrimonial de l'Ancienne mairie.

Il s'inscrit au sein d'une plus vaste opération de rénovation de ce complexe immobilier de plus de 1600 m², initiée en 2019 par le projet de création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle (qui viendra s'installer en rez-de-chaussée du bâtiment, sous l'emprise de l'actuelle salle des fêtes).

La vocation de cette salle polyvalente sera multiple :

- Salle de spectacle : usage évènementiel, spectacles avec diffusion sonore et musicale
- Salle des congrès / séminaires : séminaires d'entreprise / conférences. Développement d'une offre complémentaire et globale de tourisme d'affaire
- Salle festive / salle des fêtes : usage associatif et communal pour des temps festifs divers, mise à disposition / location aux habitants pour des événements privés, fête de l'école, ...
- Salle polyvalente : usage associatif et communal, manifestations diverses, petites représentations d'amateurs, ...
- Cinéma : projection cinématographique ponctuelle à destination des habitants et des touristes, pour renforcer l'offre sur le territoire.

Les travaux envisagés pour les tranches 1 et 2 de l'opération sont :

- Réaménagement du volume existant : réhabilitation et remise à niveau de la salle, équipement de la salle pour les fonctions de salle de séminaire / congrès, mise en place des pré équipements nécessaires à la transformation en salle de spectacle, aménagement des locaux annexes (hall d'accueil, office traiteur, vestiaires artistes et techniques, billetterie, sanitaires)
- Réfection et prolongation de la passerelle extérieure pour améliorer l'accessibilité et faire le lien avec le grand paysage, création d'une liaison avec la cour à réaménager, reprise des menuiseries extérieures

Ces investissements seront l'occasion de mener une rénovation énergétique globale du bâti : changement du système de chauffage (en privilégiant une solution de chaufferie bois sur une filière d'approvisionnement local), isolation, changement des menuiseries, VMC double flux, ...

Cette opération permettra aussi de préserver ce bâtiment, qui fait partie du patrimoine public historique et culturel de la Chartreuse.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 710 250 € HT, sur la base de l'étude de faisabilité réalisée.

Pour cette opération, il est proposé le plan de financement ci-après, faisant appel aux possibles subventions des partenaires institutionnels.

DEPENSES HT :

POSTES DE DEPENSES	TRANCHE 1	TRANCHE 2
<i>ETUDES</i>	61 950 €	22 300 €
<i>TRAVAUX</i>	363 300 €	181 200 €
<i>HONORAIRES TECHNIQUES</i>	48 700 €	24 300 €
<i>FRAIS DIVERS</i>	5 500 €	3 000 €
TOTAL	479 450,00 €	230 800,00 €

RECETTES HT :

<i>FINANCEMENT</i>	<i>MONTANT H.T.</i>
Union Européenne	46 166,50 €
Etat (DSIL)	177 562,50 €
Région Auvergne-Rhône Alpes	298 305,00 €
Département de l'Isère	46 166,50 €
Autofinancement Commune de Saint Pierre de Chartreuse	142 050,00 €
TOTAL	710 250,40 €

Il est proposé au Conseil municipal de déposer les dossiers de demande de subventions sur la base du plan de financement ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- valide le projet de rénovation et d'aménagement de la salle des fêtes en une salle de spectacle polyvalente, au sein du bâtiment patrimonial de l'Ancienne mairie
- valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus, pour un coût d'opération total estimé, au stade de l'avant-projet sommaire, à 710 250,00 € HT
- autorise le Maire à déposer des demandes de financement aux partenaires institutionnels, aux taux le plus élevé possible
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Pour : 14**Abstentions : 0****Contre : 0**

9- PROJET DE LOCAUX « MULTI-ACTIVITES 4 SAISONS » DE LA SALLE SAINT MICHEL (TRANCHE 2), SALLE HORSSAC ET AMENAGEMENT D'UN GITE DE GROUPE, A SAINT HUGUES DE CHARTREUSE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans le cadre du projet de développement de Saint Pierre, « village-station, cœur de Chartreuse », il est prévu la revalorisation et le développement du deuxième pôle du village, à savoir Saint Hugues de Chartreuse.

Au cœur de Saint Hugues, il est prévu la réhabilitation de la Salle Saint Michel, pour la reconverter en « salle multi-activités 4 saisons » : accueil d'activités sportives 4 saisons (point de départ de randonnées marche nordique/VTT, accueil ski de fond, escalade / salle de bloc, tennis de table, badminton, sports d'intérieur,...), foyer de ski de fond/luge /raquettes et salle hors sac, salle de motricité pour l'école primaire située juste à côté et ses activités périscolaire, salle d'activités pour le centre d'accueil de loisirs / centre aéré, salles pour des animations et festivités, espace annexe au Musée départemental d'art contemporain dédié à l'œuvre d'Arcabas.

Une première tranche de travaux a fait l'objet d'un financement de l'Etat (dispositif DSIL) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes (Plan montagne), pour l'acquisition de la Salle Saint Michel auprès de l'EPFL de Savoie et pour des travaux estimés à 78 000 € HT. Cette tranche a démarré début 2020 par le rachat du local à l'EPFL.

Le présent dossier porte sur une tranche 2, visant à rénover, requalifier intégralement et réaliser des extensions pour ce projet de salle multi-activités, pour répondre à l'ensemble des besoins identifiés au sein d'un bâtiment performant sur le plan environnemental.

Il est aussi prévu la rénovation de l'actuel gîte de groupe, actuellement fermé au public pour des raisons de vétusté du système de chauffage et de la charpente. Ce projet doit répondre aux besoins de renforcement de l'offre d'hébergements touristiques et aussi aux besoins de logements de saisonniers lors des pics touristiques, notamment lors des vacances d'hiver pour loger le personnel de la station de ski alpin.

Les travaux envisagés pour les deux bâtiments portent sur l'isolation thermique, la mise aux normes électriques, l'accessibilité, la réfection de la toiture, extension des locaux pour le stockage des équipements « 4 saisons », le système de chauffage et la VMC, la création d'une salle de bloc/escalade, gros œuvre et second œuvre, Le dossier technique joint décrit dans le détail le projet. Une liaison sera créée entre les deux bâtiments, pour améliorer la synergie entre les fonctions.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 743 430,40 € HT, sur la base de l'avant-projet sommaire réalisé par le cabinet d'architecte Nadège Monin.

Pour cette opération, il est proposé le plan de financement ci-après, faisant appel aux possibles subventions des partenaires institutionnels.

DEPENSES HT :

	TRANCHE 2 DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES 4 SAISONS SAINT MICHEL	GITE DE GROUPE / SALLE HORS-SAC
<i>TERRASSEMENT-GROS OEUVRE</i>	11 000 €	12 230 €
<i>CHARPENTE</i>	84 600 €	142 230 €
<i>MENUISERIES</i>	30 000 €	35 160 €
<i>ELECTRICITE</i>	7 000 €	18 000 €
<i>PLOMBERIE – VENTILATION - CHAUFFAGE</i>	11 200 €	41 100 €
<i>PLATRERIE</i>	7 500 €	3 300 €
<i>CARRELAGE - FAIENCE</i>	2 000 €	1 800 €
<i>PEINTURE ET ENDUITS - ISOLANTS</i>	6 000 €	59 300 €
<i>FACADE</i>	45 000 €	26 000 €
<i>EQUIPEMENT DE LA SALLE DE BLOC / ESCALADE</i>	70 000 €	
<i>EQUIPEMENTS SPORTIFS</i>	7 000 €	
<i>AMENAGEMENT CUISINE</i>		15 000 €
<i>PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES</i>		20 000 €
<i>ETUDES ET HONORAIRES MAITRISE D'OEUVRE</i>	43 116 €	44 894,40 €
TOTAL	324 416,00 € HT	419 014,40 € HT

RECETTES HT :

<i>FINANCEMENT</i>	<i>MONTANT H.T.</i>
Union Européenne	44 600 €
Etat (DSIL)	185 858 €
Région Auvergne-Rhône Alpes	256 500 €
Département de l'Isère	107 800 €
Autofinancement Commune de Saint Pierre de Chartreuse	148 680,40 €
TOTAL	743 430,40 €

Il est proposé au Conseil municipal de déposer les dossiers de demande de subventions sur la base du plan de financement ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- valide le projet de rénovation et d'aménagement en « locaux multi-activités 4 saisons » de la Salle Saint Michel (tranche 2), de la salle hors-sac et du gîte de groupe, à Saint Hugues de Chartreuse,
- valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus, pour un coût d'opération total estimé, au stade de l'avant-projet sommaire, à 743 430,40 € HT
- autorise le Maire à déposer des demandes de financement aux partenaires institutionnels, aux taux le plus élevé possible
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

**10- RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE LES COTTAVES – LES REVOLS – LES GUILLETS -
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Dans le cadre de la gestion patrimoniale des réseaux, il est envisagé de renouveler une partie du réseau d'eau potable. Ces travaux font suite au schéma directeur d'eau potable qui met en évidence, sur l'ensemble de l'unité de distribution « Cottaves » un réseau extrêmement vétuste qui engendre de nombreuses fuites et casses.

Le but du projet est donc de renouveler à neuf le réseau et dans le même temps de diminuer les taux de fuite et d'améliorer le fonctionnement du réseau.

Une étude, réalisée par le bureau Alp'étude, présente un mémoire explicatif ainsi qu'un estimatif détaillé des travaux. Des financements sont possibles auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de l'Isère.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération proposé est le suivant :

Postes	Dépenses	Recettes	
		Financement	Montant
	Montant H.T.		
Etudes et maîtrise d'œuvre	57 000.00 €	Département de l'Isère (30%)	130 500.00 €
		Agence de l'Eau (50%)	217 500.00 €
Travaux	378 000.00 €	Autofinancement (20%)	87 000.00 €
TOTAL	435 000.00 €		435 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide le projet de renouvellement du réseau d'eau potable des Cottaves – Revols - Guillets, selon le plan de financement ci-dessus
- Autorise le Maire à déposer les demandes de subvention auprès du Département de l'Isère et de l'Agence de l'Eau

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

11- RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE FONTAINE NOIRE / BREVARDIERE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de la gestion patrimoniale des réseaux, il est envisagé de renouveler une partie du réseau d'eau potable. Ces travaux font suite au schéma directeur d'eau potable qui préconise un renforcement du secteur de Mollard Bellet à Brévardière. Le projet a pour but de renouveler et renforcer la partie du réseau alimentant le réservoir de Brévardière et le secteur de Gerbetière. Ce réseau, sous-dimensionné pour répondre aux besoins, est un réseau ancien présentant un faible rendement et un taux de fuites important, nécessitant des réparations fréquentes.

Une étude, réalisée par le bureau Alp'étude, présente un mémoire explicatif ainsi qu'un estimatif détaillé des travaux. Des financements sont possibles auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de l'Isère.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération proposé est le suivant :

Postes	Dépenses	Recettes	
		Financement	Montant
	Montant H.T.		
Etudes et maîtrise d'œuvre	116 000.00 €	Département de l'Isère (30%)	382 800.00 €
		Agence de l'Eau (50%)	638 000.00 €
Travaux	1 160 000.00 €	Autofinancement (20%)	255 200.00 €
TOTAL	1 276 000.00 €		1 276 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide le projet de renouvellement du réseau d'eau potable Fontaine Noire / Brévardière, selon le plan de financement ci-dessus
- Autorise le Maire à déposer les demandes de subvention auprès du Département de l'Isère et de l'Agence de l'Eau

Pour : 14**Abstentions : 0****Contre : 0****12- AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX ENERGIVORES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Dans le but de réduire les consommations d'énergie de la piscine et de l'école et de préparer les projets d'aménagement de l'Ancienne mairie et des locaux de Saint Hugues, la Commune souhaite réaliser un audit énergétique de ces bâtiments. Cet audit sera accompagné d'ateliers pédagogiques avec les élèves et enseignants de l'école, le personnel de la mairie et les élus.

Cet audit énergétique est éligible à des financements européens (FEADER) et régionaux via le Contrat de Parc.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

DEPENSES	Montant (€ HT)	RECETTES	Montant (€ HT)
Audit énergétique de l'Ancienne Mairie	8 330,00		
Audit énergétique de l'école	3 700,00	Financement Européen FEADER	15 968,00
Audit énergétique de la Salle St Michel	2 675,00	Contrat Parc région	3 992,00
Audit énergétique du gîte/salle hors-sac	2 675,00	Autofinancement	4 990,00
Audit énergétique de la Piscine	2 050,00		
Ateliers pédagogiques et gestion de projet	5 550,00		
TOTAL	24 950,00 €	TOTAL	24 950,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le lancement d'un audit énergétique des bâtiments communaux selon le plan de financement ci-dessus
- Autorise le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Pour : 14**Abstentions : 0****Contre : 0****13- POLITIQUE DE COUVERTURE DE TELEPHONIE MOBILE « 4G » A SAINT PIERRE DE CHARTREUSE**

Afin d'améliorer la couverture du réseau mobile 4G des 4 opérateurs (Orange, SFR, Bouygues Telecom de Free) sur la commune, l'Etat a demandé à l'opérateur Bouygues Télécom, dans le cadre du projet national « New Deal Mobile », d'installer deux nouvelles antennes 4G sur la commune. Une fois installées, ces deux antennes pourront être utilisées par les 4 opérateurs.

Un groupe de travail a été créé au sein de la Municipalité, constitué de Alain Biache, Claire Garcin-Marrou, Dominique Cabrol, Jeanne Gerondeau, Olivier Jeantet, Eric Daviaud et Stéphane Gusmeroli, pour analyser le projet et aussi organiser une concertation avec les habitants. Une réunion publique s'est ainsi tenue le 10 juin 2020, en présence de représentants du New Deal et de Bouygues Telecom. Différentes communications et informations ont été mises à disposition des habitants, notamment sur le site internet de la mairie.

Sur la base de ces différents travaux, il est proposé au Conseil municipal de valider les principes d'une politique communale de couverture de téléphonie mobile 4G à Saint Pierre de Chartreuse, afin de donner un cadre aux futures décisions à prendre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- soutient le projet de déploiement de deux nouvelles antennes 4G sur le territoire communal, dans le cadre du « New Deal mobile », afin de résorber les zones blanches actuelles et ainsi assurer une couverture la plus étendue possible par les quatre opérateurs, grâce au réseau ainsi créé des trois antennes de La Scia, Les Egaux et La Coche,
- en application du principe de précaution, et tenant compte des avis exprimés par les habitants, demande que les antennes soient éloignées des terrains habitables d'une distance de l'ordre de 300m minimum
- Demande que ces pylônes ne puissent accueillir des équipements de technologie radiofréquence supérieure à la 4G. Avant toute évolution, l'opérateur devra obligatoirement demander une délibération du Conseil Municipal de la commune de St Pierre de Chartreuse validant cette modification.
- Demande que les antennes qui ne fonctionnent plus soient systématiquement démantelées 6 mois après leur arrêt d'activité, qu'il s'agisse des antennes existantes ou de ces deux nouvelles antennes.
- Mandate Eric Daviaud et le Maire pour inciter les opérateurs des antennes de Mollard Bellet, Mollarière et à l'entrée du hameau de la Coche à démanteler leurs installations actuelles
- Mandate Eric Daviaud et le Maire à effectuer toutes les démarches permettant de mesurer les évolutions des niveaux d'exposition du village aux ondes électromagnétiques

Pour : 14**Abstentions : 0****Contre : 0****14- SIGNATURE DU MORATOIRE « 5G, NUMERIQUE, NOUS VOULONS UN DEBAT DEMOCRATIQUE »**

Le Gouvernement a identifié la 5G comme un enjeu stratégique pour la France dans sa feuille de route et a décidé que les fréquences seraient attribuées aux opérateurs téléphoniques dès septembre 2020.

Cette décision intervient sans étude d'impact climatique et environnemental ni aucune consultation publique préalable. C'est pourquoi, une pétition « 5G, numérique, nous voulons un débat démocratique » a été lancée par un Collectif de maires et d'élus.e.s. Cette pétition sera adressée à Jean Castex.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Stéphane GUSMEROLI, Maire de Saint Pierre de Chartreuse, à signer cette pétition.

Pour : 13**Abstentions : 1 (Olivier JEANTET)****Contre : 0****15- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CURIEUX DE NATURE » POUR L'ANNEE 2020**

L'Association « CURIEUX DE NATURE » organise chaque été l'accueil de loisir sans hébergement à destination des enfants de 3 à 12 ans. Cette année 2020, l'accueil de loisir organisé par Curieux de Nature s'est déroulé au groupe scolaire des 4 Montagnes du 6 au 31 juillet.

L'Association Curieux de Nature a fait une demande de subvention à la commune pour l'année 2020.

Il est rappelé qu'un agent communal est mis à disposition à titre gracieux afin d'assurer la direction de l'accueil de loisir. Une convention arrêtant les modalités de cette mise à disposition a été signée en juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'Association « CURIEUX DE NATURE » pour l'année 2020.

Pour : 13**Abstentions : 1 (Claire GARCIN MARROU)****Contre : 0****La séance est levée à 22 h 40**

Annexe au point 14**Annexe : le moratoire « 5G, numérique, nous voulons un débat démocratique »**

Le gouvernement a identifié la 5G comme un enjeu stratégique pour la France dans sa feuille de route et a décidé que les fréquences seraient attribuées aux opérateurs téléphoniques dès septembre 2020. Cette décision intervient sans étude d'impact climatique et environnemental ni aucune consultation publique préalable. Pourtant l'utilité réelle de la 5G est loin d'être aussi évidente que ne le prétendent les opérateurs de téléphonie mobile ou le Gouvernement. Malgré les alertes de nombreux citoyennes et citoyens, associations, élus, les attributions de fréquences sont prévues dans les semaines qui viennent sans qu'aucun véritable débat ait jamais eu lieu, le gouvernement justifiant sa précipitation au nom d'un prétendu retard français. Pourtant, des questions environnementales, sanitaires et démocratiques sont posées.

L'impact environnemental induit par les usages numériques ne cesse d'augmenter, et, avec l'explosion des usages, les gains attendus par la fausseté nommée "dématérialisation" ne sont pas démontrés. Les industriels s'accordent sur la promesse de multiplication par 1000 des données échangées sur les réseaux dans les prochaines décennies. La technologie 5G est conçue pour permettre des débits dix fois supérieurs à la 4G sur les smartphones, mais son déploiement en France aboutira à un "effet rebond" par la hausse de la consommation de données et d'usage des télécommunications, synonyme d'une très forte consommation d'énergie par la sollicitation des antennes et des serveurs. Par ailleurs, le déploiement de la 5G va exponentiellement accélérer l'exploitation de ressources naturelles non renouvelable, la pollution due à l'extraction des métaux rares, et la génération de quantité de déchet pas ou peu recyclable. A l'heure actuelle, un très faible nombre de téléphones mobiles en circulation et en vente sont compatibles avec la 5G. Le déploiement de ce réseau mobile va donc impliquer un renouvellement d'une large part du matériel, augmentant encore l'empreinte écologique et le poids des déchets, et cela pour tenter de bénéficier d'une nouveauté technologique dont l'utilité reste à démontrer. Une étude d'impact environnementale préalable sur la 5G est donc nécessaire avant d'envisager son déploiement.

L'histoire récente nous a largement démontré qu'une vigilance citoyenne est toujours nécessaire en matière de santé publique. Dans son rapport d'octobre 2019 sur la 5G, l'ANSES affirme d'ailleurs avoir "mis en évidence un manque important, voire une absence de données, relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels" de cette technologie. L'étude est actuellement en cours, il nous semble indispensable d'attendre ses conclusions avant de déployer la 5G dans nos villes et dans nos campagnes. Ce temps d'analyse redonne à l'Etat son rôle souverain sur les questions sanitaires au regard de l'intérêt collectif plutôt que d'intérêts économiques industriels.

Les émissions d'ondes de la 5G s'additionnent à celles des technologies antérieures, 4G, 3G et 2G, ce qui aboutira à une hausse du niveau d'exposition de la population aux ondes. De même, il est urgent de s'interroger de l'impact sanitaire de la multiplication d'objets hyperconnectés.

Alors que la technologie 4G n'est toujours pas totalement déployée, que les collectivités dépensent des sommes importantes pour équiper en fibre les espaces ruraux et des espaces mal desservis, l'arrivée de la 5G risque surtout d'aggraver les fractures numériques existantes. Nous nous interrogeons sur le rôle de la 5G et de l'Internet mobile dans la résorption de la fracture numérique. Nous souhaitons que les communes aient la capacité de choisir le mode d'accès à Internet et la maîtrise du développement des réseaux numériques.

Le déploiement massif d'objets connectés allant de pair avec la 5G participe de l'accaparement de données personnelles. On donne ainsi les clefs d'un pouvoir de prévision et de contrôle social à des géants du numérique. Dans le contexte actuel d'urgences climatiques et sociale, c'est la question même de nos modes de vies qu'il est urgent d'interroger. L'inflation numérique doit nous amener à réfléchir d'urgence à nos besoins et nos usages en la matière. Et ce choix ne doit ni être celui d'opérateurs, ni même celui d'experts, mais bien un choix de l'ensemble des citoyennes et citoyens afin de décider de façon éclairée et démocratique l'installation ou non de la 5G. Le moratoire est l'une des propositions de la convention citoyenne pour le climat, que le Président de la République s'est engagé à étudier. Nous lui demandons, ainsi qu'au gouvernement de respecter cet engagement.

Nous, maires et élu.e.s proposons dans l'immédiat un moratoire sur le déploiement de la 5G au moins jusqu'à l'été 2021. Pendant ce moratoire, nous demandons la tenue d'un débat démocratique décentralisé sur la 5G et sur les usages numériques. Nous demandons pour les communes le droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution. Nous demandons que la priorité soit donnée à la réduction de la fracture numérique, à travers le développement de la fibre en zone rurale et en finalisant le déploiement de la 4G.